

AVIS PRÉLIMINAIRE D'ÉVACUATION

PRÉPAREZ-VOUS!

En raison des dangers éventuels qui pourraient découler des embâcles dans ces secteurs ou à proximité, ainsi que des conditions météorologiques, les autorités municipales avisent les personnes **riveraines** se trouvant dans les secteurs suivants de se tenir prêtes à évacuer ces secteurs si un avis d'évacuation était émis.

SECTEURS DEVANT SE PRÉPARER À UNE ÉVACUATION

- ▶ rue Adam
- ▶ rue de la Rivière
- ▶ rue des Pins
- ▶ rue Beaudouin
- ▶ rue Morel

CECI N'EST PAS UN AVIS D'ÉVACUATION FINAL

Si un avis d'évacuation est émis, vous devrez être en mesure d'évacuer votre résidence dans les **5 minutes** qui suivront l'avis. Vous devrez vous diriger vers l'église St-Thomas d'Aquin au 6747 route Louis S. St-Laurent. Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer, un transport sera mis à votre disposition.

- ▶ Restez informés sur le site internet de la municipalité à www.compton.ca
- ▶ Lisez les consignes aux personnes évacuées ci-jointes.

Le présent avis est distribué par l'entremise du porte-à-porte et par l'infolettre. **Pour toute information, contactez** les bureaux municipaux au (819) 835-5584. En cas d'urgence, contactez le 911.

Bernard Vanasse, 8 février 2019 à 12h30
Maire

CONSIGNES AUX PERSONNES ÉVACUÉES

PRÉPAREZ-VOUS!

À FAIRE EN CAS D'ÉVACUATION

- ➔ Fermer les portes et les fenêtres.
- ➔ Débrancher les appareils électriques et ménagers (cafetière, radio, téléviseur, laveuse, sècheuse, etc.). Laisser les lumières extérieures allumées.
- ➔ Apporter les animaux domestiques.
- ➔ Apporter les principaux objets personnels (selon le temps disponible) :
 - Vêtements pour quelques jours et articles d'hygiène ;
 - Médicaments et prescriptions ;
 - Lait et couches pour bébés ;
 - Porte-monnaie et cartes (assurance-maladie, cartes de crédit, permis de conduire) ;
 - Documents importants et principaux numéros de téléphone (contrats d'assurance) ;
 - Jeux pour les enfants ;
 - Couvertures et oreillers.
- ➔ Suivre les directives émises par les autorités.
- ➔ S'inscrire aux endroits indiqués. Faire connaître l'endroit où l'on peut vous rejoindre.
- ➔ S'adresser aux endroits prévus pour obtenir de l'information. Rester à l'écoute des médias.

(Dans certaines situations, lors d'une inondation par exemple)

- ➔ Couper l'eau. Fermer l'électricité.
- ➔ Jeter les aliments dont la date d'expiration est proche.

À NE PAS FAIRE

- ➔ Ne pas perdre de temps à téléphoner.
- ➔ Ne pas faire de valise sauf si le temps le permet.
- ➔ Ne pas retourner à votre domicile sans autorisation formelle.